



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 février 2022

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	18
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
23 février 2023	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
- 9 MARS 2023	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 9 MARS 2023 et publication du - 9 MARS 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois février deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

**Absents avec excuse :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Didier DUPIN

**Absent sans excuse :**

Patrick PORNET

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Patrick DUCROS

**OBJET : 2023-007 : Débat d’Orientations Budgétaires**

M. le Maire introduit la séance en rappelant la démarche qui conduit au budget prévisionnel.

Tout d’abord il y a eu un recensement des besoins et projets souhaitables auprès des services, et de l’ensemble de l’exécutif tant au niveau du fonctionnement que de l’investissement. Chaque adjoint a proposé des lignes budgétaires. La commission finances s’est ensuite réunie pour étudier toutes ces demandes et proposer des montant pour chaque ligne budgétaire. Enfin ce débat d’orientation budgétaire pour hiérarchiser et classer les projets.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjointe aux finances.

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2023. Elle présente les différents documents travaillés en commission finances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230302-2023-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023

Tout d'abord, le **compte administratif 2022** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2022 : il en ressort un excédent définitif de 243 481,31 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres, au vu du réalisé 2022. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation.

A l'heure actuelle, la commune n'a pas d'information quant aux dotations à percevoir en 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement, des lignes budgétaires sont abordées comme par exemple le compte électricité, le montant sera revu à la baisse étant donné que le futur contrat sera signé en novembre. Les comptes autres services extérieurs, frais de nettoyage des locaux, fête et cérémonie et le budget culture sont également discutés.

Quant aux charges de personnel, deux jobs d'été aux services techniques pendant 3 mois pour prendre le relais pendant les congés des agents, pour arroser et pour suivre plus régulièrement l'entretien ont été inscrits au budget. De plus, cette année le recensement de la population a été réalisé, cinq agents recenseurs ont été embauchés, en contrepartie, l'Etat reversera une dotation forfaitaire de recensement à hauteur de 3801 €.

De plus, il est proposé d'embaucher un agent administratif (temps de travail non déterminé) en raison d'une charge administrative de plus en plus lourde et ce qui permettrait également de continuer la réalisation du bulletin municipal en interne. Dans le cas contraire, la conception du bulletin serait externalisée.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes.

En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail de manière à prioriser et à voir ce qui peut / doit être supprimé ou diminué pour avoir un budget équilibré. Sont donc évoqués comme projets à rediscuter ou à supprimer notamment, la table d'orientation, l'éclairage de la ZA, les illuminations, les travaux voirie, l'acquisition d'une minipelle...

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2023**, qui ont déjà été travaillées en commission finances et qui n'appellent aucune remarque du Conseil Municipal. Quant aux demandes de subventions exceptionnelles, elles sont discutées et seront à nouveau abordées en commission finances puis lors du vote du budget.

En tout état de cause, ce point sera retravaillé lors de la commission finances de mars prochain, qui fera des propositions pour le vote du budget en mars.

L'Adjointe évoque rapidement la fiscalité. La commission finances du 13 janvier 2016 propose de ne pas augmenter les taux communaux en 2016.

Enfin, un dernier point est évoqué : l'**état de la dette**. Si la commune ne contracte pas de nouvel emprunt, l'annuité d'emprunt diminue à partir de 2023 car des prêts sont arrivés à leur terme.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et de 1,5 points. Ce point sera débattu lors du prochain conseil.

Suite au présent Débat d'Orientations Budgétaires, qui ne donne pas lieu à un vote, Mme VALADE conclut en précisant que le projet de budget sera donc revu car il nécessite de nouvelles réflexions et des ajustements.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour cette année 2023.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 9 mars 2023**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Patrick DUCROS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230302-2023-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023